

Newsletter mai 2025

Au sommaire de cette newsletter, nos avancées sur les ISS, les problématiques de recrutement et l'évolution du point d'indice.



Indemnités de Sujétions Spéciales

Nous sommes toujours en attente d'une communication institutionnelle de la part de notre hiérarchie sur le sujet des ISS. Néanmoins, à notre demande, nous avons pu être destinataires du tableau définissant les critères d'attribution des ISS. Ce tableau est reproduit in-extenso ci-dessous.

ISS	D'office		Eloignement	Cumulable		Responsabilité	Total	Plafond
	Disponibilité et surcroit de travail	Compétence ou aptitude particulière		1-3 ans sur le poste	4 ans et plus sur le poste			
Secrétariat, accueil				1	1		2	2
ASE central	1	3			1		5	5
ASE circo IDV	2	2		1	2		7	7
ASE circo hors IDV	2	2	2	1	2		9	9
RTC	2	2	1	1	2	1	9	9
RC	3	2		1	2	2	10	10

Certains d'entre vous nous ont fait part de leurs craintes et inquiétudes légitimes portant sur le recours immoderé aux heures supplémentaires non récupérées. Nous vous informons que notre section syndicale a demandé à notre direction l'adoption d'une note de service. Cette dernière viendrait encadrer les ISS en clarifiant l'éligibilité aux différents critères. Elle fixerait aussi les limites aux contraintes imposées, en particulier, la limite explicite sur les glissements horaires compensés par les ISS. S'agissant d'un document touchant aux conditions de travail, il devrait être adopté en Comité Technique Paritaire.



<https://sfppolynesie.org>



section_dsfe@sfppolynesie.org



Syndicat de la Fonction Publique



Les premiers versements d'ISS sont pour l'heure prévus sur les salaires de juin 2025 avec une rétroactivité depuis octobre 2024.

Si vous constatiez des choses surprenantes sur vos fiches de paye, merci de bien vouloir nous le signaler afin que nous en soyons le relai auprès de la direction.



Recrutements

Depuis des années, notre service peine à recruter. Les difficultés sont nombreuses : un environnement socio-économique difficile, des problématiques sociales qui s'accentuent, des gouvernements qui se succèdent et ne prennent pas la mesure des enjeux du travail social dans ce contexte.

Aujourd'hui, la DSFE est le seul et unique service qui sert d'ultime rempart à la misère sociale à laquelle chacun d'entre vous est vraisemblablement confronté au quotidien dans son travail. Toutefois, notre service est aujourd'hui encore plus qu'avant, exsangue et presque à l'agonie.

Dans l'ensemble des circonscriptions, nous assistons à un combat quotidien pour compléter les équipes et assurer, à minima, les missions qui nous sont dévolues. Le processus de recrutement devenu archaïque associé à un manque de réactivité et une forte lenteur administrative nous font perdre des candidats potentiels. Le renouvellement des CDD est relativement mal anticipé et cela entraîne des ruptures de contrat qui finalement pèsent sur la population.

Ce décor pathétique est connu du gouvernement qui a été alerté à maintes reprises par notre syndicat. Son manque de réaction nous interroge sur ses véritables priorités. Il existe un décalage flagrant entre les moyens attribués à notre service et la soi-disant volonté de replacer le nuna'a au cœur du projet politique.

S'engager aujourd'hui au sein de la DSFE, c'est d'abord accepter d'attendre plusieurs mois que son contrat soit signé. C'est ensuite assumer la charge de travail des postes laissés vacants et donc souvent faire de "l'abattage" au détriment d'un accompagnement de qualité. C'est bien évidemment faire preuve de polyvalence et suivre un nombre d'enfants deux fois plus important que les normes communément admises en protection de l'enfance.

Pareil programme est franchement peu réjouissant et peu attractif. Il l'est d'autant moins que le salaire des agents est l'un des plus bas des catégories B ! Le fait que notre service soit aujourd'hui le seul dans lequel de jeunes lauréats du concours démissionnent peu après leurs prises de fonction devrait interroger. Intégrer l'administration est souvent perçu comme le graal... sauf que la coupe est pleine.



Point d'indice

Nous vous rappelons que le point d'indice est passé de 1 060 à 1 080 F.CFP au 1^{er} mai 2025. Assurez-vous que vos rémunération tiennent véritablement compte de cette évolution.

Très cordialement



Julien LEMAIRE

Représentant de la section syndicale